

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 504

Artikel: Démocratie et magouille
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démocratie et magouille

Attention, manoeuvres! Dans son dernier "bulletin" (adresse utile: c.p. 4008, 3001 Berne) daté du mois de mai dernier, la Communauté de travail pour une nouvelle politique à l'égard des étrangers, communauté qui soutient l'initiative Etre Solidaires, tente de débrouiller les tenants et aboutissants d'un étrange remue-ménage fédéral au chapitre des travailleurs étrangers: il semble en effet de plus en plus probable que l'on s'achemine vers une votation fédérale peu claire, du type "pour chaque initiative, le Conseil fédéral a un contre-projet tout prêt dans ses tiroirs", mais dans une version qui "améliorerait" le truc qui a permis d'éliminer au vote, sans coup férir, toutes les initiatives proposées au peuple ces dernières années.

Expliquons-nous. Aujourd'hui, le projet de loi sur les étrangers est toujours entre les mains de la commission du Conseil des Etats; en avril dernier, elle n'est pas parvenue à mener à bien ses travaux, si bien que l'adoption de ses conclusions a été remise pour la troisième fois: on se retrouvera en juillet pour tenter de se mettre d'accord.

Si les meilleurs délais étaient tenus, le Conseil des Etats pourrait alors être saisi du projet en septembre prochain. Mais on peut s'attendre à ce que tout soit reporté à une date ultérieure, vu les élections fédérales de l'automne.

Ces tergiversations tomberaient à pic pour favoriser la manoeuvre suivante. Première étape: le Conseil fédéral, arguant des délais légaux à respecter, publie, avant la fin de l'année encore, son "message" sur l'initiative Etre Solidaires, et demande au Parlement de traiter de cet objet avant d'en finir avec le projet de loi sur les étrangers. Il y a gros à parier qu'il sera félicité pour sa sollicitude à l'égard des initiateurs. Deuxième étape: le Conseil fédéral soumet l'initiative Etre Solidaires au peu-

ple sans contre-projet explicite, mais en faisant miroiter au bon peuple l'existence d'un texte de loi sur les étrangers, encore en discussion certes devant les Chambres, mais néanmoins bien réel.

C'est bien le coup du "contre-projet", mais encore affiné, comme on vous le disait. Dans les urnes, les partisans d'un changement de la législation sur les étrangers seront amenés à disperser leurs forces, les uns persistant dans leur appui à Etre Solidaires, les autres alléchés par les caractéristiques du texte de loi en gestation. Et les adversaires des deux propositions de faire la décision, en fin de compte. Place nette pour une législation rétrograde.

La procédure au service du "statu quo". L'art de sauver les apparences démocratiques, en ménageant à la fois un vieux fond de xénophobie et les intérêts économiques qui commandent le maintien d'une catégorie de travailleurs taillables et corvéables à merci.

Quittons la magouille pour le débat de fond. On sait qu'en l'état actuel des délibérations parlementaires, le projet de loi sur les étrangers risque de donner une base légale au statut de saisonnier. L'adoption d'une telle disposition, inadmissible, imposerait le lancement d'un référendum.

Pour mémoire, les trois exigences politiques en matière des droits de l'homme qui sont à la base de l'initiative Etre Solidaires:

1. "Les droits des étrangers en Suisse doivent être garantis et protégés; tous les étrangers doivent être traités semblablement, sans discrimination de certains groupes".
2. "L'intégration des étrangers en Suisse doit leur être facilitée dans le respect de leur identité culturelle".
3. "La politique fédérale de stabilisation ne peut être menée que par une limitation des entrées initiales, et non aux dépens des étrangers déjà présents".

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 504 14 juin 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

504